

Signalement des infections associées aux soins

Critères de signalement,
organisation du dispositif et
signalement aux tutelles

Qu'est-ce que la déclaration ou le signalement des IAS(IN)

- Le signalement des IN: un objectif d'alerte et de sensibilisation
- C'est un maillon indispensable de la politique actuelle de maîtrise des risques sanitaires.
- Le signalement des IN est obligatoire:
 - Décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 relatif à la déclaration des infections nosocomiales
 - Circulaire DHOS/E2- DGS/SD5C n)21 du 22 janvier 2004 relative au signalement des IN et à l'information des patients dans les établissements de santé

Qu'est-ce que la déclaration ou le signalement des IAS(IN)

- ***Pourquoi signaler ?***

Du point de vue des professionnels de santé et des autorités sanitaires, les objectifs du décret sont de mettre en place un système d'alerte permettant de détecter rapidement des IN inhabituelles, et de vérifier, si nécessaire, que les mesures correctives ont été mises en place.

Organisation du dispositif dans l'établissement

➤ *Le signalement interne*

- permet aux responsables et professionnels de l'établissement de prendre connaissance d'évènements qui, même si leurs caractéristiques ne justifient pas leur signalement aux autorités sanitaires, ont une importance locale.
- L'analyse de ces évènements peut déboucher sur des actions d'amélioration de la structure, de l'entretien des locaux, des pratiques de soins, de désinfection et de stérilisation.

Organisation du dispositif dans l'établissement

- Signalement interne:
 - **Constatation** par tout professionnel de santé (pharmacien, médecin, biologiste, chirurgien, sage femme, IDE, cadre de santé) d'une IN
 - **Notification** à l'E.O.H à l'aide de la fiche de notification
 - **Analyse du signalement avec le médecin en charge** du patient et du chef de service
 - **Analyse épidémiologique** par l'E.O.H
 - **Mesures correctives** et si besoin cellule de crise (ex phénomène épidémique)
 - **Information du patient** par le médecin de l'unité. Ces informations doivent figurer dans le dossier médical du patient.

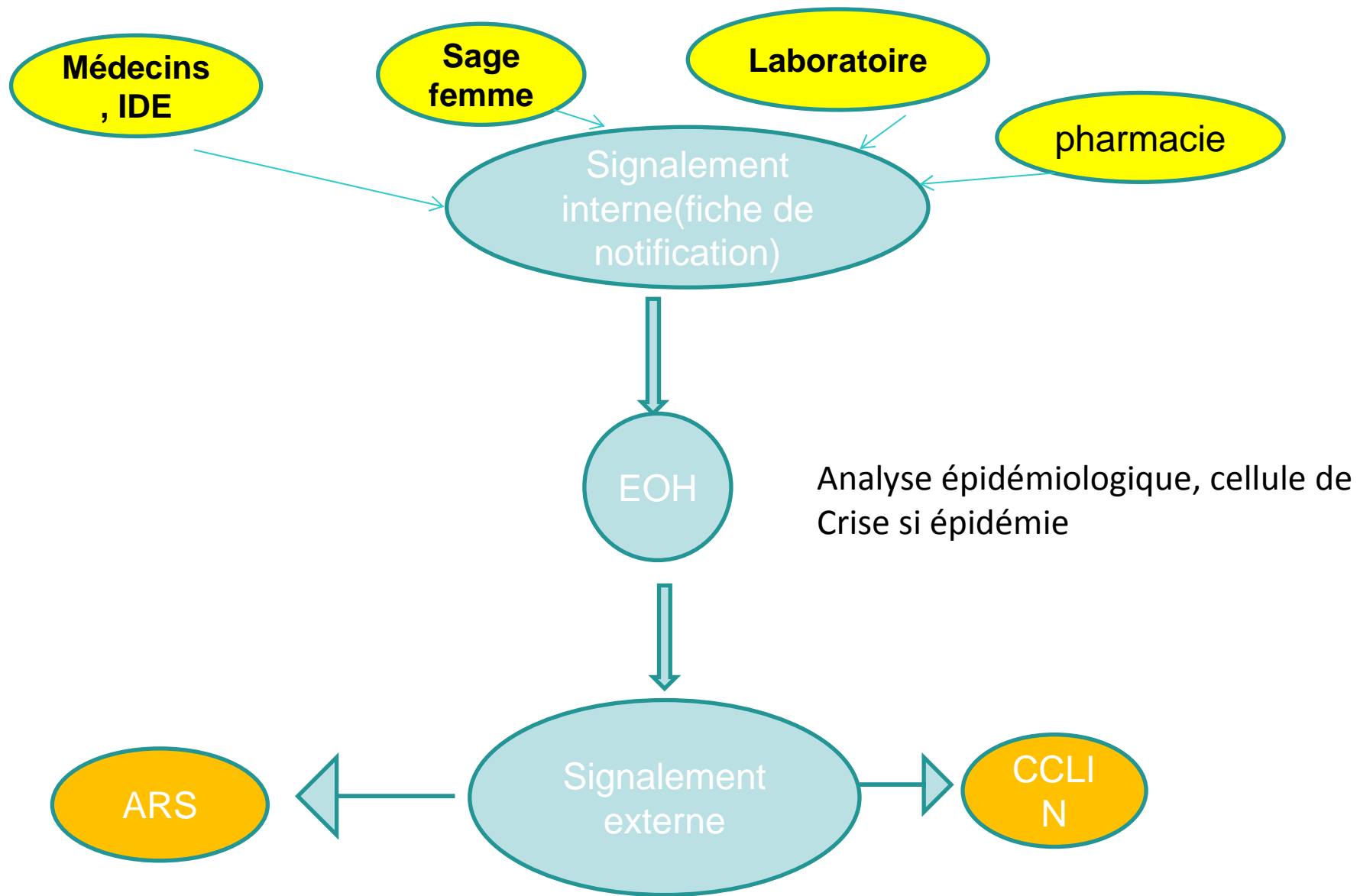
Organisation du dispositif dans l'établissement

- **Que signale t'on en interne?**
 - Une infection nosocomiale:
 - ✓ Infection urinaire
 - ✓ Pneumopathie
 - ✓ Infection du site opératoire
 - ✓ Infection sur cathéter
 - ✓ bactériémie...
 - Et au moins un des critères suivants:

Organisation du dispositif dans l'établissement

➤ Et au moins un des critères suivants:

- ✓ Bactérie ayant un profil de résistance particulier
- ✓ Origine suspectée de l'infection (DM, eau, air...)
- ✓ Infection rare et inhabituels (infections sur cathéter, ISO.....)
- ✓ Epidémie >2 cas ou cas isolé
- ✓ Décès causé par l'infection
- ✓ Maladie à déclaration obligatoire



Organisation du dispositif dans l'établissement

➤ **Signalement externe**

- permet d'alerter les autorités sanitaires ARS et le C.CLIN avec pour les établissements de santé la possibilité de demander une aide extérieure.
- **Comment signaler ?**
Par écrit, à l'aide de la fiche signalement du décret n°2005-840 du 20 juillet 2005 section 2 Art. R 6111-13 du CSP
- **Qui signale ?**
Un professionnel de santé désigné par le directeur de l'établissement. L'épisode est signalé après validation par le praticien en hygiène.

Signalement externe : Que signaler?

- **Seules les infections** et non les colonisations sont à signaler sauf agent pathogène particulier (**GISA, ERV, résistance aux carbapénémases, ou situation épidémique**)
- Signalement des évènements rares et particuliers
- Signalement de IN survenant chez les professionnels de santé
- Microorganismes rares
- Liste fournie dans la fiche de notification

Signalement externe : Que signaler?

- 1) Infections nosocomiales ayant un caractère rare ou particulier du fait de:
 - De l'agent pathogène en cause (nature, caractéristiques ou profil de résistance (ex: *citrobacter freundii* NDM1)
 - De la localisation de l'infection
 - De l'utilisation d'un dispositif médical
 - De procédures ou pratiques pouvant exposer ou avoir exposé
d'autres personnes au même risque infectieux, lors d'un acte invasif.

Signalement externe : Que signaler?

- 2) Décès lié à une infection nosocomiale
- .
- 3) Infections nosocomiales suspectes d'être causées par un germe présent dans l'eau ou l'air (ex: légionellose, aspergillose)
- 4) Maladies devant faire l'objet d'une déclaration obligatoire de données individuelles, lorsque l'origine nosocomiale peut être suspectée (ex: rougeole, tuberculose)

Signalement des infections associées aux soins

merci de votre attention